DEPUIS LE 1ER JANVIER 2015 JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2017

NOUVEAU DISPOSITIF

AIDES FINANCIÈRES : MODE D'EMPLOI

ÉTAPE 1
Pour obtenir des informations sur le dispositif d'aide financière ou des conseils personnalisés pour vos travaux, contactez la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD) ou l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

ÉTAPE 2
Vous envisagez de réaliser des travaux : téléchargez la convention de partenariat sur le site internet du Grand Nancy ou retirez-là auprès des conseillers, qui vous remettront ensuite votre dossier de demande d'aide financière.

RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT

ÉTAPE 3
Faites réaliser vos travaux par un professionnel **RGE** et complétez avec lui votre dossier de demande d'aide financière.

ÉTAPE 4
Retournez votre dossier de demande d'aide financière complet à la Direction Energie-Climat, 3 mois au plus tard après la fin des travaux (la date de votre facture acquittée faisant foi).

21 AVANCE NANCY - Tél. 03 83 35 87 48

INFORMATIONS ET CONSEILS PERSONNALISÉS (SUR RENDEZ-VOUS) :

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT / 03 83 37 25 87
154, rue Jeanne d'Arc à Nancy

MAISON DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE / 03 54 50 20 40
10, Place de la République à Nancy

AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER (SUR RENDEZ-VOUS) :

DIRECTION ÉNERGIE-CLIMAT DU GRAND NANCY / 03 54 50 21 39
22-24, Viaduc Kennedy à Nancy

En partenariat avec EDF

GrandNancy COMMUNAUTÉ URBAINE & HUMAINE

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

LE GRAND NANCY VOUS AIDE À FINANCER VOS TRAVAUX D'ISOLATION ET DE CHAUFFAGE

NOUVEAU DISPOSITIF NOUVEAUX TARIFS NOUVELLES CONDITIONS

Le Plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Nancy vise à aider les habitants de l'agglomération à réduire leurs consommations d'énergie et à lutter contre le réchauffement climatique.

FACE AU CLIMAT ON A TOUS UN RÔLE À JOUER
GrandNancy
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

VOUS SIGNEZ, NOUS NOUS ENGAGEONS*!
*Sous réserve d'acceptation du dossier.

POUR TOUT SAVOIR, **SUIVEZ LE MODE D'EMPLOI**

NOUVEAUX TARIFS

VOUS ISOLEZ VOTRE HABITATION

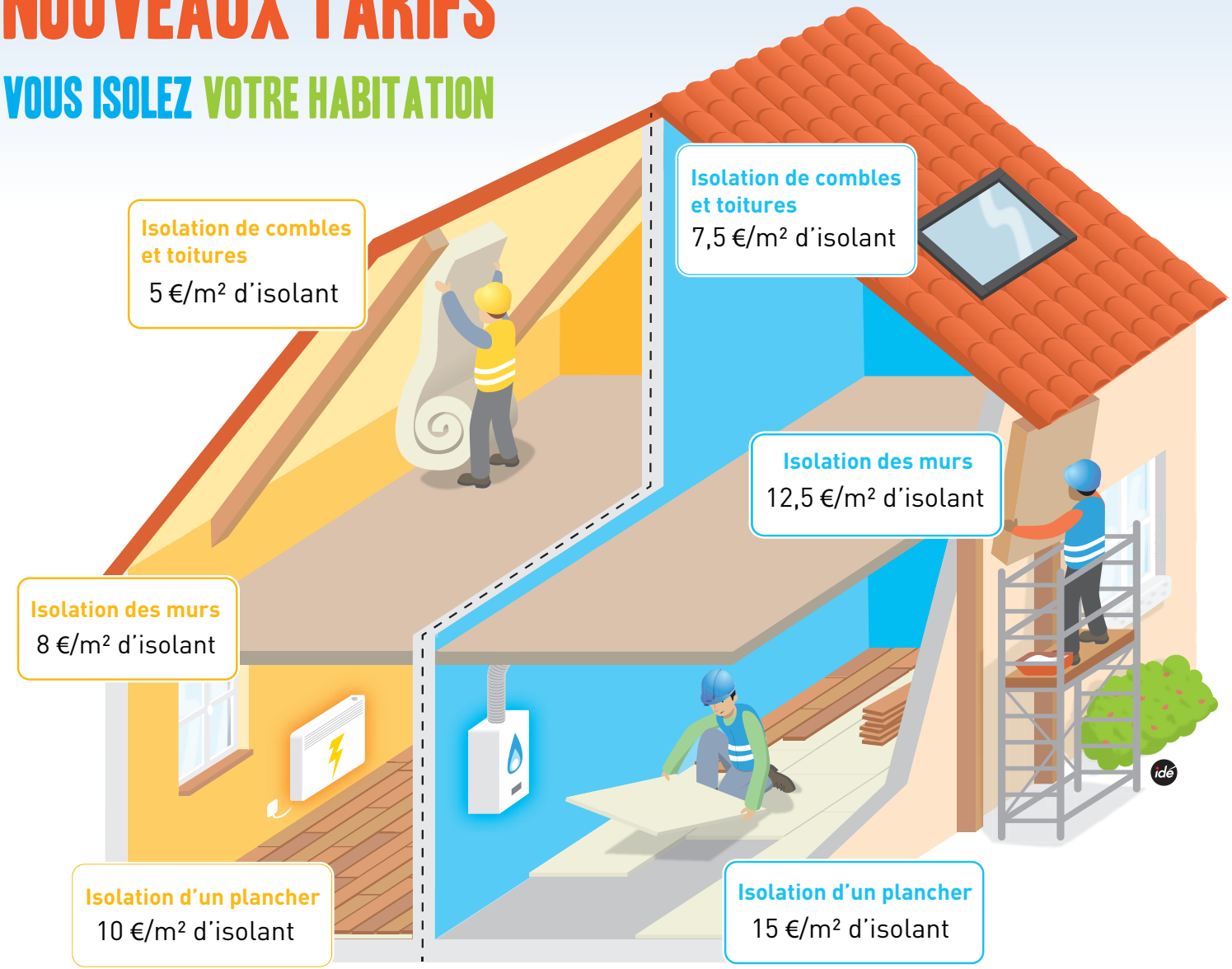

Chauffage électrique **Chauffage gaz, fioul, bois...**

VOUS AMÉLIOREZ VOTRE CHAUFFAGE

Chaudière de type condensation
Maison individuelle
< 90 m² : **170** €
90 m² < S < 130 m²: **270** €
> 130 m² : **390** €
Appartement : **130** €

Chaudière biomasse (bois)
450 €

Pompe à chaleur Air / Eau et Eau / Eau
Maison individuelle
< 90 m² : **250** €
90 m² < S < 130 m²: **400** €
> 130 m² : **550** €
Appartement : **200** €

NOUVELLES CONDITIONS

Les aides financières seront accordées sous condition de faire appel à un professionnel labellisé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Pour en savoir plus et connaître les entreprises habilitées sur votre territoire, renseignez-vous auprès de nos conseillers (cf. au dos du dépliant).

RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT